08 sep 2017 -14:17

Conseil des ministres du 8 septembre 2017

Le Conseil des ministres s'est réuni le vendredi 8 septembre 2017 au 16 rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
https://chancellerie.belgium.be

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

© 2019 - news.belgium.be

08 sep 2017 -14:17

Appartient à Conseil des ministres du 8 septembre 2017

Diminution de la rétribution pour la réservation d’une immatriculation personnalisée

Sur proposition du ministre de la Mobilité François Bellot, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui prévoit une modification de la rétribution pour la réservation d’une immatriculation personnalisée.

La rétribution pour la réservation d’une immatriculation personnalisée doit être adaptée en raison de la diminution qui a été constatée du nombre de réservations, après la hausse de la rétribution à 2000 euros.

En diminuant cette rétribution à 1000 euros, la réservation d’une immatriculation personnalisée sera plus accessible pour les citoyens. On pourra dès lors s'attendre à un nombre de réservations similaire à celui d’avant la hausse de prix.

Projet d’arrêté royal modifiant l’arrêté royal du 6 novembre 2010 relatif à la fixation des redevances liées à l’immatriculation de véhicules

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de skeyes et de la Société nationale des chemins de fer belges
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 00
https://bellot.belgium.be

Melisa Blot
Porte-parole
+32 471 44 92 49
melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen
Porte-parole
+32 472 78 89 17
jasper.pillen@bellot.fed.be

© 2020 - news.belgium.be

08 sep 2017 -14:17

Appartient à Conseil des ministres du 8 septembre 2017

Accord de coopération relatif aux autorisations de travail et permis de séjour

Sur proposition du ministre de l'Emploi Kris Peeters et du secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration Theo Francken, le Conseil des ministres a approuvé le projet d'accord de coopération entre l'Etat fédéral, les trois régions et la Communauté germanophone relatif à la coordination des politiques d'octroi d'autorisations de travail et d'octroi du permis de séjour, ainsi que les normes relatives à l'emploi et au séjour des travailleurs étrangers.

Le projet d'accord de coopération vise à transposer partiellement la directive 2011/98/EU établissant une procédure de demande unique en vue de la délivrance d'un permis unique autorisant les ressortissants de pays tiers à résider et à travailler sur le territoire d'un Etat membre et établissant un socle commun de droits pour les travailleurs issus de pays tiers qui résident légalement dans un Etat membre.

Dans le contexte belge, la transposition de cette directive est une tâche complexe, vu la répartition des compétences entre les entités fédérées et l'Etat fédéral en ce qui concerne les travailleurs étrangers.

Le projet d'accord de coopération répond aux objectifs suivants :

- l'instauration d'une procédure de demande unique conduisant à la délivrance, dans le cadre d'un acte administratif unique, d'un titre combiné autorisant à la fois le séjour et le travail, appelé "permis unique", qui
  permet à un ressortissant de pays tiers de résider légalement sur le territoire belge pour y travailler
- la délivrance d'un titre de séjour comportant une mention relative à l'accès au marché de l'emploi pour tous les ressortissants de pays tiers dont la raison de leur venue est autre que l'emploi et possédant un titre de séjour

L'accord prévoit également un système de coopération ou d'échange d'informations entre les différentes autorités compétentes liées aux inspections et mesures de contrôle du respect de la législation relative à l'occupation des travailleurs étrangers et à leur séjour.

Le Conseil des ministres a également approuvé l'avant-projet de loi portant assentiment à ce projet d'accord de coopération. Celui-ci sera soumis au Comité de concertation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

Service de presse de Theo Francken, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, chargé de la Simplification administrative, adjoint au ministre de la Sécurité et de l'Intérieur
rue de la Loi 18
1000 Bruxelles
Belgique

© 2020 - news.belgium.be

08 sep 2017 -14:17

Appartient à Conseil des ministres du 8 septembre 2017

Transfert des missions de la DG Victimes de la Guerre du SPF Sécurité sociale

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur le transfert des missions de la DG Victimes de la Guerre du SPF Sécurité sociale vers le Service fédéral des Pensions et vers les Archives générales du Royaume, pour le 1er janvier 2018.

Dans le cadre de l'optimalisation de la structure organisationnelle de l'administration fédérale prévue dans l'accord de gouvernement, il est proposé de transférer, pour le 1er janvier 2018, les missions de la DG Victimes de la Guerre du SPF Sécurité sociale (DGWAR) vers des organismes publics externes existants et exerçant des missions similaires à savoir :

- la partie "Octroi de droits" vers le Service fédéral des Pensions (SFPD)
- la partie Archives et documentation" vers les Archives générales du Royaume (AGR)

L'ensemble du personnel de la DG Victimes de la Guerre sera transféré sur base de leur profil de fonction et de leur tâche principale :

- au SFPD pour les agents s'occupant principalement des tâches relatives à l'exécution de la législation des victimes civiles de la guerre, à savoir 5 collaborateurs
- aux AGR pour les agents s'occupant principalement des tâches relatives à la conservation et la revalorisation des archives historiques, à savoir 14 collaborateurs

Dans ce cadre, le Conseil des ministres a approuvé les projets suivants :

- avant-projet de loi relatif au transfert d'une partie des attributions et du personnel de la Direction générale Victimes de la Guerre au Service fédéral des Pensions
- projet d'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 23 mai 2001 portant création du Service public fédéral Sécurité sociale
- projet d'arrêté royal transférant le personnel, les missions "Archives et Documentation" de la Direction générale Victimes de la guerre du Service public fédéral Sécurité sociale aux Archives générales du Royaume et Archives de l'Etat dans les Provinces, ainsi que les biens et les droits et obligations y afférents
- projet d'arrêté royal relatif au transfert d'une partie du personnel vers le Service fédéral des pensions et d'une mission de la Direction générale Victimes de la Guerre du Service public fédéral Sécurité sociale, ainsi qu'aux moyens nécessaires au transfert

Les projets sont soumis à la négociation syndicale et à l'avis du Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
http://www.deblock.belgium.be

.be
© 2020 - news.belgium.be

08 sep 2017 -14:17

Appartient à Conseil des ministres du 8 septembre 2017

Marché public pour la Défense : réalisation d'un hangar de maintenance pour avions de transport A400M à Melsbroek

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'une procédure de marché public pour la réalisation d'un hangar de maintenance pour les avions de transport A400M, sur l'aéroport militaire à Melsbroek.

Le projet concerne la mise à disposition des installations de maintenance nécessaires à long terme (30 ans) pour le soutien de la flotte BELUX A400M qui opèrera à partir de la base aérienne de Melsbroek. Concrètement, ce marché concerne la construction d'un hangar pour la maintenance simultanée de trois avions maximum, pour l'exécution des travaux de maintenance dans les différents ateliers et pour le stationnement d'avions à proximité directe. Le projet est réalisé sur base d'une coopération public-privé (PPS) pour laquelle le contractant est responsable des aspects "design, build, finance & maintain" (DBFM).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
http://www.vandeput.belgium.be

© 2020 - news.belgium.be